2026-04-29-N09
Nombre de Conseillers : 27 **En exercice :** 27 **Présents** : 25 **Votants** : 27
Nomenclature :

CONSEIL MUNICIPAL DE MILLAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mercredi 29 avril 2026, à 19 h, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la halle des sports, sous la présidence de Joseph OLIVE, Maire.

Date de la convocation : 16 avril 2026

Présents : AVINO Georges, BEA Thérèse, BENDRELL Brigitte, BIENAIMÉ Régis, CHANTEMARGUE Yves, CORTES Antoine, ESPELT SACAZE Marie-Lou, GARSAU Jacques, HASSANI Djamel, LOPEZ Barbara, LOPEZ Valérie, LOPEZ Vanessa, NASARRE Michel, NOGUERA Rémi, NOGUÉS Dominique, OLIVE Jean-Baptiste, PELISSIER Alain, POUS Pierre, QUINTUS Cécile, ROIG Philippe, SALES Nadine, SENYARICH Olivier, SURJUS ROJAS Marie-Isabelle, VIDAL Gilles,

Absents ayant donné procuration :
FAURE Nicole à BIENAIMÉ Régis,
TORRENT Rose-Marie à SENYARICH Olivier,

ESPELT SACAZE Marie-Lou a été nommée secrétaire de séance.

BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT. BALANCE DES COMPTES. AFFECTATION DES RESULTATS 2025.

Le Maire,

Rappelle au Conseil Municipal les comptes de l'exercice 2025 du budget annexe du service public d'assainissement en précisant que ceux-ci sont en parfaite concordance avec ceux du comptable,

Il propose au Conseil Municipal

SECTION D'EXPLOITATION

Recettes de l'exercice : 472 557, 01 euros
Dépenses de l'exercice : 386 766, 90 euros
Résultat de l'exercice : 85 790, 11 euros
Résultat reporté N-1 : 305 485, 28 euros
Excédent de clôture : 391 275, 39 euros

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20260429-CM_2026_04_29_N-DE
Date de télétransmission : 07/05/2026
Date de réception préfecture : 07/05/2026

SECTION D'INVESTISSEMENT
Recettes de l'exercice : 185 902, 65 euros
Dépenses de l'exercice : 211 839, 20 euros
Résultat de l'exercice : - 25 936,55 euros
Résultat reporté N-1 : 44 970,74 euros
Excédent de clôture : 19 034, 19 euros

Restes à réaliser en recettes : 54 750, 23 euros
Restes à réaliser en dépenses : 121 312, 48 euros
Solde des restes à réaliser : - 66 562,25 euros

Résultat de clôture (besoin de financement) : - 47 528,06 euros

OUÏ cet exposé et après en avoir délibéré valablement,

CONSIDERANT que, pour l'exercice 2025, les écritures de l'ordonnateur et du comptable sont conformes et identiques,

CONSIDERANT l'avis du Conseil d'Exploitation de la Régie du 28 avril 2026,

Le Conseil Municipal,

ADOPTE, à l'unanimité, la balance des comptes 2025 certifiée exacte par le receveur municipal,

DECIDE de reporter comme suit les résultats au budget primitif 2026 et d'affecter au 1068 la somme suivante à la couverture du besoin de financement,

Chapitre 002 / Article 002
Excédent de fonctionnement reporté..... **343 747, 33 euros**

Chapitre 001
Excédent d'investissement reporté **19 034, 19euros**

Excédent capitalisé (1068)..... **47 528, 06 euros**

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,
ESPELT SACAZE Marie-Lou

MAIRIE DE MILLAS 66170

Le Maire,
OLIVE Joseph

Certifié exécutoire
Transmis par dématérialisation à la Sous-Préfecture de Prades le - 7 MAI 2026
Le Maire
× Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte,
× Informe que le présent acte peut faire l'objet :
↳ d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier, 6 rue Pitot, 34000 Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de son affichage en Mairie.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.
↳ d'un recours gracieux auprès du Maire de la Commune de MILLAS, dans ce même délai de deux mois, à compter de l'affichage en Mairie. Ce recours est de nature à proroger le délai de recours. Le Maire disposera d'un délai de deux mois pour répondre, faute de quoi, son refus sera regardé comme un refus tacite, qui ouvrira un nouveau délai de deux mois pour le dépôt d'un recours contentieux devant la juridiction administrative précitée.
Affiché le 22.05.2026 Notifié le

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20260429-CM_2026_04_29_N-DE
Date de télétransmission : 07/05/2026
Date de réception préfecture : 07/05/2026